



## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteur</b>	Députés Bernd Kalbermatten (suppl.) CVPO et Urs Juon CVPO
<b>Objet</b>	Participation du canton du Valais à Suisse ePolice
<b>Date</b>	13.11.2018
<b>Numéro</b>	4.0352

---

La Police cantonale valaisanne participe à part entière au projet suisse d'harmonisation de l'informatique de police. Cet important projet national propose différents modules et concepts. Chaque canton est libre d'y adhérer pour la totalité ou partie des modules proposés. La question de coûts joue ici un rôle déterminant.

En ce qui concerne le projet ePolice, la Police cantonale n'y a pas souscrit pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, le financement de ce dernier est particulièrement onéreux avec 120'000 francs d'investissement initial et une cotisation annuelle ensuite de 40'000 francs.

La deuxième raison ayant incité la Police cantonale à y renoncer tient à la notion même de police de proximité. Si les portails électroniques permettent au citoyen de gagner du temps pour, par exemple, déposer une plainte, ils coupent toutefois le lien direct entre le policier et le citoyen. Cette relation directe est indispensable à un service de qualité mais également à l'élucidation des crimes et des délits.

En Suisse romande, aucune police, à l'exception de Neuchâtel et Fribourg, n'a fait le pas, convaincu que le lien avec la population en pâtirait. De nombreux programmes informatiques sont déjà en service au sein de la Police cantonale valaisanne et permettent au citoyen de gagner du temps pour des démarches administratives.

Pour finir, l'ouverture de portails informatiques basés sur le concept ePolice conduirait non pas à alléger le travail des policiers sur le plan administratif mais au contraire à l'augmenter. Le traitement en « back-office » nécessiterait d'importantes ressources. En outre, le risque est grand que de nombreuses dénonciations ou plaintes soient déposées pour des motifs futiles. Aujourd'hui, le contact direct au poste entre le policier et le citoyen permet de donner des conseils avisés qui évitent des démarches souvent inutiles, voire vouées à l'échec.

Pour ces raisons, il est proposé le refus du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	important travail administratif supplémentaire
Conséquences financières :	investissement de 120'000 francs et de 40'000 francs par année ensuite
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	augmentation du nombre de policiers captifs de tâches administratives
Conséquences RPT :	néant